

REPUBLIQUE FRANCAISE

RAPPORT N° 174

**CONSEIL DEPARTEMENTAL
DES BOUCHES-DU-RHONE**

REUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 15 Septembre 2017

SOUS LA PRESIDENCE DE MME MARTINE VASSAL

RAPPORTEUR(S) : MME MARTINE VASSAL

OBJET

Commune de Port-Saint-Louis-du-Rhône - Contrat Départemental de
Développement et d'Aménagement 2017/2019 - Tranche 2017

**Direction de la Vie Locale
Service des communes
139 41**

PRESENTATION

Par délibération du 31 mars 2017, l'Assemblée Départementale a approuvé la reconduction des dispositifs départementaux d'aides aux communes, ainsi que les modifications et évolutions proposées dans le cadre de cette politique publique.

A ce titre, des aides ont été prévues sous la forme de contrats départementaux de développement et d'aménagement.

Je vous précise que les demandes formulées par les communes et les groupements de communes sont examinées dans la limite des crédits inscrits au budget, compte tenu de l'intérêt présenté par les opérations envisagées et de leur convergence avec les orientations fixées par le Département des Bouches-du-Rhône, sachant que seront prioritairement examinés les projets présentés dans les domaines suivants :

- l'environnement et le développement durable,
- le sport et la jeunesse,
- la culture,
- le foncier et l'habitat social,
- l'accueil de la petite enfance.

OBJET DU PRESENT RAPPORT

Le présent rapport a pour objet de soumettre à votre appréciation le programme de travaux 2017/2019 envisagé par la commune de Port-Saint-Louis-du-Rhône, pour lequel cette dernière sollicite une aide du Département, dans le cadre d'un contrat départemental de développement et d'aménagement.

Ce programme 2017/2019 représente une dépense subventionnable globale de 14.648.585 €HT dont 901.101 €HT pour la tranche 2017.

Les opérations envisagées pour la tranche 2017 de ce contrat sont les suivantes :

- **REGROUPEMENT DES SERVICES OPERATIONNELS MUNICIPaux SUR LE SITE DU CENTRE TECHNIQUE MUNICIPAL**

Les services opérationnels de la commune sont actuellement répartis sur trois sites distincts : la direction des services techniques installée dans le faubourg Venise, le centre technique et le garage municipal sur la zone d'activité de la Maleborge et la régie technique près du parc de la Révolution.

Les différents bâtiments sont vétustes et inadaptés aux missions des agents ; de plus, cette organisation ne favorise pas la cohésion des équipes et la mutualisation des moyens indispensable dans un contexte économique plus restreint.

Une réflexion transversale a été menée dans le cadre du Schéma Directeur des équipements publics. Le choix du regroupement s'est porté sur le site du centre technique municipal installé sur un foncier communal dont les surfaces potentielles sont conséquentes et permettront une adaptation aux évolutions futures.

Le positionnement du lieu, en entrée de ville, est déjà bien identifié par la population ; il bénéficie en outre d'une double desserte qui permettra de différencier les accès du personnel, des véhicules techniques et du public.

Par ailleurs, à terme la récupération du foncier actuellement occupé par la régie technique municipale participera à la réalisation d'un futur EHPAD.

Le projet prévoit d'organiser les locaux en trois pôles :

- Le pôle administratif, d'une surface de 403 m² qui regroupera les espaces d'accueil du public, les bureaux administratifs de coordination des équipes techniques, les bureaux de la direction ;
- Le pôle commun, d'une surface de 176 m², permettra de mutualiser pour les équipes techniques et administratives une salle de réunion, une salle de repos, des vestiaires, des sanitaires ;
- Le pôle des interventions techniques, d'une surface de 446 m² comprendra les ateliers, les espaces de stockage, les garages, une aire de lavage.

Le coût global de l'opération, prévue de 2017 à 2019, est estimé à 3.634.968 € HT, dont 245.052 € HT pour la tranche 2017.

Le projet ne bénéficiant d'aucune aide, la subvention départementale pourrait être fixée à 1.817.484 € dont 122.526 € pour la tranche 2017.

• CONSTRUCTION DE SALLES SPORTIVES

La commune se caractérise depuis de nombreuses années par une forte dynamique sportive, avec plus d'une centaine d'associations et clubs aujourd'hui recensés. La plupart de ces structures sportives sont désireuses de développer leurs activités, bénéficiant d'un environnement très favorable, d'un ancrage traditionnel et d'un attrait pour des disciplines émergentes.

Cependant, les conclusions du Schéma Directeur des équipements publics ont mis en évidence des conditions d'accueil très hétérogènes, des locaux vétustes ou inadaptés, des interruptions d'activités pour manque de sécurité.

La commune souhaite s'engager dans un vaste programme d'aménagements qui comprendra dans un premier temps la réalisation de salles sportives, d'une piscine éducative et à long terme la reconstruction du gymnase Barel et la livraison du futur collège Robespierre avec ses installations sportives.

La construction des salles sportives est prévue sur un foncier communal d'environ 1 500 m², dans le quartier de la petite vitesse, au cœur de la plaine sportive, à proximité des Arènes, du club de tennis et du stade Taberner.

Les équipements se composeront d'espaces communs : accueil, billetterie, salle de réception, de sanitaires et vestiaires accessibles aux personnes à mobilité réduite, d'un dojo modulable pour des cours simultanés ou des compétitions, d'une salle de danse de grande dimension pour s'adapter aux divers apprentissages et de locaux mutualisés à l'usage des associations.

Le coût global de cette réalisation, prévue de 2017 à 2019, est estimé à 3.022.671 €HT, dont 220.646 €HT sur la tranche 2017.

Le projet ne bénéficiant d'aucune aide, la subvention départementale pourrait être fixée à 1.511.336 € dont 110.323 € pour la tranche 2017.

- **CONSTRUCTION D'UNE PISCINE EDUCATIVE**

La commune développe depuis plusieurs années les activités nautiques, notamment en faveur des enfants scolarisés, en s'appuyant sur son environnement naturel et sur sa base nautique de l'anse de Carreau.

La commune de Port-Saint-Louis-du-Rhône est aujourd'hui contrainte d'utiliser les piscines de communes voisines et d'assurer les transports en car scolaire des élèves concernés. Cette organisation reste conditionnée à la disponibilité des piscines voisines, les temps de pratique effective sont réduits du fait des temps de transport et les coûts de fonctionnement ne sont pas négligeables pour la municipalité.

A l'issue d'une réflexion marquée par une forte implication des responsables communaux, le choix de construire une piscine éducative fera partie d'un vaste programme de développement des équipements sportifs de la commune.

La construction de la piscine est prévue sur un foncier communal d'environ 7 000 m², au cœur de la plaine sportive, à proximité de nombreux établissements scolaires. L'équipement sera de dimension modeste mais adapté à la population et à des coûts de fonctionnement maîtrisés. Il comprendra :

- une unité d'accueil avec une billetterie et des distributeurs de petit équipement ;
- un espace vestiaires-douches-sanitaires, une partie dédiée aux scolaires et groupes et une partie réservée au public ;
- un bassin sportif de 25 ml avec 4 lignes d'eau de profondeur progressive, un bassin ludique pour les bébés nageurs ou les cours d'aquagym ;
- des locaux pour le personnel de surveillance, une infirmerie, un bureau pour les associations ;
- des locaux techniques.

Les espaces extérieurs seront aménagés et proposeront un parvis, une terrasse solarium, une aire de livraison, un abri pour les deux roues et des emplacements de stationnement.

Le coût global de l'opération, prévue de 2017 à 2019, est estimé à 5.774.426 € HT, dont 373.403 €HT pour la tranche 2017.

Le projet ne bénéficiant d'aucune aide, la subvention départementale pourrait être fixée à 2.887.213 € dont 186.702 € pour la tranche 2017.

- **REQUALIFICATION DES ESPACES EXTERIEURS DE LA RESIDENCE ALLENDE**

Dans le cadre du contrat de ville intercommunal (2015-2020), la réhabilitation globale de la résidence Allende groupe d'habitat social, est définie comme un axe prioritaire par l'ensemble des signataires.

Compte tenu de l'importance de ce projet en termes de cohésion sociale et de revalorisation du cadre de vie, la commune souhaite entreprendre la requalification des espaces extérieurs.

Un nouveau découpage cadastral permettra de répartir les espaces entre la ville et le bailleur social pour la réalisation des travaux. Actuellement, la société ERILIA n'est propriétaire que de l'assiette des immeubles, la ville possède le reste des espaces. Les voies de circulation, l'éclairage public et les réseaux resteront propriété de la commune, les autres espaces aménagés seront rétrocédés au bailleur pour l'euro symbolique.

Le programme d'aménagements comprendra plusieurs axes :

- L'amélioration et la sécurisation des voies de circulation : la résidence est traversée par une artère centrale empruntée par de nombreux véhicules ; des aménagements seront réalisés pour sécuriser les déplacements des résidents. Une voie est/ouest sera créée pour ouvrir l'ensemble immobilier sur une zone commerciale ainsi que sur les équipements publics de proximité. Les cheminements piétons, partiellement recouverts de végétation, seront redéfinis.
- L'optimisation du stationnement par la réalisation de petites unités de stationnement en proximité des bâtiments qui remplaceront les quatre parkings actuels en périphérie de la résidence.
- L'ensemble des réseaux d'eaux usées et pluviales, très dégradé et envahi par la végétation, fera l'objet d'un programme de réfection et de mise aux normes.
- L'aménagement d'abris extérieurs pour la collecte des ordures ménagères en périphérie des bâtiments. Leur nombre et leur localisation tiendront compte des habitudes de circulation des locataires et des contraintes techniques des engins de collecte.
- La modernisation de l'éclairage public et du mobilier urbain par l'uniformisation des équipements dans le respect de la réglementation actuelle.

Le coût global de ce programme de requalification, prévu de 2017 à 2019, est estimé à 2.216.520 € HT dont 62.000 € HT pour la tranche 2017.

Le projet ne bénéficiant d'aucune aide, la subvention départementale pourrait être fixée à 1.108.260 € dont 31.000 € pour la tranche 2017.

---oOo---

Ainsi, le montant total des travaux de ce contrat 2017/2019 s'élève à 14.648.585 €HT, réparti comme suit :

– Regroupement des services municipaux sur le CTM.....	3.634.968 €HT
– Construction de salles sportives	3.022.671 €HT
– Construction d'une piscine éducative	5.774.426 €HT
– Requalification des abords de la résidence Allende.....	2.216.520 €HT
TOTAL.....	14.648.585 €HT

L'échéancier est le suivant :

- 2017 : 901.101 €HT
- 2018 : 4.497.305 €HT
- 2019 : 9.250.179 €HT

La participation globale du Conseil Départemental pourrait être fixée à 7.324.293 € pour ce programme 2017/2019, dont 450.551 € pour la tranche 2017, selon le détail indiqué en annexe 1.

PROPOSITIONS

Au bénéfice de ces précisions, je vous serais obligée de bien vouloir :

- donner votre accord à la passation d'un contrat départemental de développement et d'aménagement avec la commune de Port-Saint-Louis-du-Rhône pour les années 2017/2019 ;
- imputer au chapitre 204 du budget départemental un montant de 7.324.293 € sur un programme de travaux de 14.648.585 €HT, étant précisé que chaque tranche annuelle fera l'objet d'une délibération du Conseil Départemental, dans la limite de l'enveloppe financière initiale ;
- allouer à la commune de Port-Saint-Louis-du-Rhône une subvention de 450.551 € sur une dépense subventionnable de 901.101 € HT, au titre de la tranche 2017 de ce contrat départemental 2017/2019 conformément à l'annexe 1 du rapport ;
- m'autoriser à signer avec le bénéficiaire la convention de partenariat définissant les modalités de la participation financière du Département, selon le modèle type prévu à cet effet.

En cas de décision favorable de votre part, je vous propose d'approuver le montant d'affectation, comme indiqué en annexe 2 du rapport.

Signé
La Présidente du Conseil Départemental

Martine VASSAL